

Développer la production d'électricité photovoltaïque

La production locale d'électricité à partir du solaire photovoltaïque permet de diversifier l'approvisionnement de la commune, de réduire les émissions de CO₂ liées à l'importation d'électricité et de réduire la dépendance énergétique.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



BASES LÉGALES

LVLÉne

IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Moins de 1 an
1-2 ans
2-4 ans



Simple
Moyenne
Élevée



Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Devenir exemplaire en équipant les toitures des bâtiments communaux, si possible avec une couverture intégrale ou en combinaison avec une toiture végétalisée.

Favoriser la pose d'installations photovoltaïques chez les privé-e-s en menant des campagnes de promotion, de regroupement des démarches, ou en allouant des aides financières ponctuelles.

3 bonnes raisons de le faire

Être rentable

Pour amortir une installation photovoltaïque, on compte généralement 15 à 20 ans si une partie de l'électricité produite peut être consommée sur place. Or, la durée de vie du système est de 25 à 30 ans, voire plus. Investir dans le solaire est donc une bonne opération financière.

Saisir les solutions simples

De nombreux installateur-trice-s proposent des solutions clé en main et les travaux, qui ne durent que quelques jours, sont peu intrusifs. Même les plus petites communes peuvent favoriser le développement de l'énergie solaire par des actions simples.

Les appliquer presque partout

Que les toits soient petits ou grands, plats ou inclinés, du photovoltaïque peut y être installé. Les pans de toits orientés de l'est à l'ouest en passant par le sud sont les plus adaptés. Aujourd'hui, il existe des modules de presque toutes les couleurs, ce qui permet de garantir une bonne intégration architecturale.

Marche à suivre

1. Analyser le potentiel solaire de votre commune en consultant le [cadastre du potentiel solaire](#).
2. Choisir l'action la plus appropriée à la situation de votre commune (cf. au verso), comme :
 - a) Appel d'offres groupé pour les propriétaires privés ;
 - b) Équipement des bâtiments communaux avec possibilité de financement participatif ;
 - c) Subvention communale.
3. Mandater un bureau spécialisé pour l'accompagnement.

Pour juger de l'intégration de panneaux solaires sur les bâtiments protégés, les communes peuvent faire appel à la [Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique](#) (ComSol). Sa consultation est requise avant que la commune refuse une installation solaire.

Légende des icônes



Thème « Énergie »



Axe « Réduire les émissions de GES »



Axe « S'adapter aux changements climatiques »



Temps de mise en œuvre



Complexité de mise en œuvre



Ressources nécessaires



Coordination intercommunale



Outils de communication

Pistes d'actions

Selon la loi vaudoise sur l'énergie, les nouvelles constructions doivent couvrir 20% de leurs besoins en électricité par une énergie renouvelable, ainsi que 30% de leurs besoins en eau chaude sanitaire. Cette part peut notamment être couverte par du solaire thermique, ou du solaire photovoltaïque en présence d'une pompe à chaleur.

Trois actions à choix sont proposées à titre d'exemple pour développer le photovoltaïque dans votre commune au-delà des obligations légales. Selon vos objectifs et spécificités communales, il est possible d'en choisir une, deux ou les trois.

Appel d'offres groupé pour accompagner les propriétaires privés

Il s'agit certainement de l'action la plus efficace pour les communes composées principalement de bâtiments individuels. Pour réaliser cette démarche, la commune s'associe aux services d'un mandataire, par exemple un bureau d'ingénieurs, mais assure elle-même la communication à ses habitant-e-s. La démarche se déroule en deux étapes :

1. La commune invite tous ses habitant-e-s propriétaires à au moins une **séance d'information** avec la présence d'un-e expert-e du photovoltaïque. Suite à cela, les propriétaires s'inscrivent via un formulaire s'ils souhaitent réaliser une installation.
2. Le mandataire procède à un **appel d'offres groupé** auprès de plusieurs installateur-trice-s, ce qui permet d'avoir des prix préférentiels. Chaque propriétaire reste libre ensuite de choisir l'offre qu'elle/il préfère.

Cette démarche peut également se faire au niveau intercommunal.



Équiper les bâtiments communaux de photovoltaïque

La commune peut choisir de montrer l'exemple en installant du photovoltaïque sur les toits de ses bâtiments où sur les infrastructures locales (rond-point, mur de bord de route, décharges,...). Si par la même occasion, elle souhaite impliquer ses habitant-e-s et leur offrir la possibilité de contribuer à la transition énergétique, elle peut recourir au financement participatif.

Subvention communale

Il est possible d'introduire de manière assez simple une subvention communale (voir **fiche ②**) en se basant sur la rétribution unique (RU) fédérale. Cette subvention peut se baser sur les conditions d'octroi et le montant de la RU fédérale (par exemple 50% de ce montant).

Soutien

Les communes peuvent faire appel à la Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (ComSol).

La Confédération, via Pronovo, propose une aide à l'investissement appelée rétribution unique (RU).

Subvention pour une installation d'électricité photovoltaïque à financement participatif

Les démarches communales pour développer le solaire sont soutenues 1x/an par SuisseEnergie :

www.local-energy.swiss/fr
pv-gemeinde@bfe.admin.ch

Exemples

La commune d'**Épalinges** a réalisé 3 ans d'affilés avec succès une démarche communale avec appel d'offres groupé pour accompagner les propriétaires privés souhaitant installer du photovoltaïque sur leur toit.

Contact : **Nicolas Siniciali**, nicolas.siniciali@epalinges.ch
– Tél. 021 785 61 68

La commune d'**Échallens** a réalisé en 2020 une installation avec un financement participatif sur l'un de ses collèges (www.ts-solaire.ch).

La commune de **Jorat-Menthue** propose une subvention communale correspondant à 50% de la RU fédérale.

Plus d'informations

Cadastre du potentiel solaire des toits suisses.

7 étapes pour réaliser une installation solaire.



Sur les bâtiments d'habitation, les installations solaires thermiques sont également intéressantes. De telles installations comptent généralement 0.5 à 1.5 m² par personne et permettent de couvrir 30 à 70% des besoins annuels d'eau chaude. Une subvention cantonale est disponible pour ces systèmes.

Association des professionnels de l'énergie solaire (Swissolar).

Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique (ComSol)

Conception cantonale de l'énergie (CoCEn 2019) :
Fiche P1.



Personne de contact

A. Boss, DGE-DIREN
info.energie@vd.ch – Tél. 021 316 95 50